

Problématique académique :

→ QUELLES INÉGALITÉS SONT COMPATIBLES AVEC LES DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DE LA JUSTICE SOCIALE ?

Objectifs d'apprentissage

1. Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XXe siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.

2. Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants).

3. Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libertarisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict).

4. Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

Partie I

Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libertarisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict).

<u>1. Différentes conceptions de l'(in)égalité et ...</u>	<u>2. ... différentes conceptions de la justice sociale...</u>	<u>3. ... s'articulent : justice sociale et formes d'égalité.</u>
<p><u>1.a.</u> Inégaux face à quoi ? enjeux...</p> <p><u>1.b.</u> ... et interprétation non normative : de la différence à l'injustice sociale.</p>	<p><u>2.a.</u> Quatre approches...</p> <p><u>2.b.</u> ... pour un dilemme : Dans quelle mesure la liberté et l'égalité ne sont-elles pas conciliables ?</p>	<p><u>3.a.</u> Hiérarchisation des formes d'(in)égalité...</p> <p><u>3.b.</u> ... et son corollaire : la politique de justice sociale</p>

1. Différentes conceptions de l'(in)égalité et ...

1.a. Inégaux face à quoi ? enjeux...

Il existe **une inégalité** s'il est possible d'établir l'existence d'un avantage ou d'un désavantage significatif associé à une ou plusieurs différences dans l'accès aux biens matériels et symboliques valorisés par la société.

Exemple : → Courir un marathon	<u>Accès aux biens matériels...</u>	<u>... et symboliques valorisés par la société.</u>
1) Titre selon la place obtenue : 1 ^{er} ; 2 ^{ème}		
2) Médaille ou coupe	X	
3) Médiatisation		
4) Gains monétaires		
5) Image sociale vis-à-vis du groupe de pairs... et au-delà.		
6) Renforcement de l'identité sociale		

1.b. ... et interprétation non normative : de la différence à l'injustice sociale.

L'égalité des droits est le principe selon lequel tous les individus sont égaux devant la **Loi** : la même pour tous avec mêmes **droits** et mêmes **devoirs**. Toutes les **positions sociales** sont **ouvertes** à la concurrence sur la base de règles, en principe, objectives, connues et les mêmes pour tous.

Constater et expliquer ces **inégalités** (approche positive) doit être distingué du jugement de valeur qu'on pourrait porter sur elles (approche normative). La possibilité d'un tel jugement suppose de **définir des critères** permettant de dire ce qui doit être égal ou pas (quelle(s) **égalité(s) ?**)

L'égalité des chances est le principe selon lequel la **situation sociale acquise** par les individus est indépendante de la situation sociale héritée. Si l'égalité des chances est un idéal incontournable dans une société démocratique, son éventuelle réalisation ne suffirait pas à produire l'égalité des situations. En effet, une société dans laquelle la situation sociale des plus pauvres ne serait pas héréditaire pourrait tout de même admettre des inégalités économiques et sociales extrêmement importantes.

L'égalité des situations se définit par une **répartition uniforme des ressources valorisées** (revenu, patrimoine, etc.) entre les membres d'une société. Une plus grande égalité des situations suppose de resserrer la structure des positions sociales par la réduction des inégalités associées à ces positions, qu'il s'agisse d'inégalités de revenu, de conditions de vie, d'accès aux services, de sécurité, etc. Elle renvoie **donc** au principe de **l'égalité des places** qui vise à réduire les écarts entre les positions sociales des individus.

→ <u>Cas d'un marathon</u> (Empirique)	Quelle Egalité ? → ? Reliez !	<u>Conceptions</u>
Personne ne dispose d'avantages ou désavantages avant la course (dopage, départ anticipé ou avec contrainte ...) ♣ → ?		Egalité des situations*
Tout le monde arrive en même temps sur la ligne d'arrivée / pas de classement / même « récompense » pour tous les participants ♥ → ?		Egalité des droits*
Tout individu peut participer à la course ♦ → ?		Egalité des chances*

Y a-t-il des formes d'inégalités éventuellement admises. Quelle peut être leur ampleur légitime ?
Le fait d'arriver 1^{er} relève-t-il de la différence ? de l'inégalité ? de l'injustice ?

	Différence	Inégalité (nature)	Injustice ?
<u>Séparation de la course</u> ➤ Selon le sexe ➤ Professionnels / amateurs			
<u>Médiatisation de l'épreuve</u> ✓ Oui / non (par rapport football) ✓ Selon le sexe			
<u>Prix (gains)</u> ▪ H = F ▪ H > F			

Bilan : La **justice sociale** peut être définie comme « l'ensemble des *principes* qui régissent la définition et la répartition équitable des droits et des devoirs entre les membres de la société »

2. ... différentes conceptions de la justice sociale...

2.a. Quatre approches...

A. Pour l'**utilitarisme**, la société juste est celle dans laquelle la *somme des utilités* (ou bien-être) de chacun de ceux qui la constituent est la *plus élevée possible*. L'optimum est atteint lorsqu'il est impossible d'ajouter une satisfaction à un individu sans réduire la satisfaction d'un autre individu. Dans ce cadre, *la justice sociale est indépendante du degré d'inégalité* et *la réduction de la pauvreté n'est un objectif que lorsqu'elle permet d'augmenter la satisfaction globale*. L'utilitarisme est conséquentialiste : une action, une politique... doit être jugée sur la base des conséquences qu'elle entraîne.

B. Bien qu'on puisse – comme l'a fait Hayek (1976) – récuser l'idée de justice sociale au seul bénéfice des intérêts privés, l'attachement du **libertarisme** au *droit naturel* et à la dignité des individus n'interdit pas de raisonner en termes de justice, dès lors qu'on assimile celle-ci à l'idée de liberté. Pour le libertarisme, une société juste est une société qui respecte les *libertés individuelles et les droits de propriété*. Le seul rôle de l'État est de garantir cette liberté et les droits de propriété.

C. L'égalitarisme libéral s'incarne dans la figure et l'œuvre du philosophe John Rawls (1971). Selon lui, la justice est « la première vertu des institutions sociales ». Pour l'**égalitarisme libéral**, une société juste est une *société dans laquelle les biens premiers sociaux sont répartis de manière équitable* entre ses membres, *compte tenu du fait que ceux-ci sont inégalement dotés en biens premiers naturels*.

Rawls distingue **trois types de biens premiers sociaux** :

- a.** libertés fondamentales (politiques, de pensée et d'expression, de la personne et propriété de soi) ;
- b.** accès aux diverses positions sociales ;
- c.** avantages socio-économiques attachés à ces positions (revenu /richesse, pouvoir, « bases du respect de soi », loisir).

L'attribution équitable des biens premiers sociaux impose le respect de **trois principes essentiels et hiérarchisés** :

- 1)** égale liberté (les libertés fondamentales sont garanties à chaque individu au niveau le plus élevé possible compatible avec les mêmes libertés pour tous) ;
- 2)** égalité équitable des chances (à talent donné, les individus doivent disposer d'une égale possibilité d'accès aux fonctions et positions sociales désirées) ;
- 3)** le principe de différence (les avantages socio-économiques attachés aux positions sociales doivent être distribués en vue de procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus défavorisés de la société).

D. L'**égalitarisme strict** s'inscrit en rupture avec la philosophie sous-tendue par les autres conceptions. Dans cette conception, une société juste est une *société dans laquelle les individus sont égaux*. La réduction des inégalités doit donc être l'objectif de justice principal. Cette conception renvoie donc, par certains égards, à la pensée marxiste, sans, pour autant, se confondre avec elle. Pour Marx, une société « juste » – bien que son œuvre se réfère rarement à des considérations éthiques, serait en effet une société dans laquelle l'exploitation serait abolie et dans laquelle chacun pourrait puiser dans la richesse commune en fonction de ses besoins.

2.b. ... pour un dilemme : Dans quelle mesure la liberté et l'égalité ne sont-elles pas conciliables ?

→ **Exercice de méthodologie** : liste des titres du plan répondant à la question ci-dessus

Thèmes du plan et sous thèmes

1. La liberté pour certaines approches ne peut être soumise à un principe d'égalité.
2. Argument majeur : la liberté non négociable face à l'égalité
3. La liberté pour certaines approches ne peut être réelle sans forme(s) d'égalité.
4. Argument mineur : la liberté doit être combinée à l'égalité des chances
5. Liberté et égalité si celle-ci est une condition de la maximisation du bien-être collectif (argument mineur)
6. L'égalité principe dominant de la vie en société d'une société juste (argument majeur)

Dans quelle mesure la liberté et l'égalité ne sont pas conciliables ?

I. _____ ...	II... _____.
A.	A.
B.	B.

Bilan : Si sur certains aspects on peut établir des convergences entre certaines approches, ces conceptions restent difficilement conciliables dans leurs approches de la justice sociale compte tenu des conceptions de l'égalité qui sont mises en avant.

3. ... s'articulent : justice sociale et formes d'égalité.

3.a. Hiérarchisation des formes d'(in-)égalité...

<u>Approches de la justice Sociale selon ...</u> <i>... et formes d'égalité.</i>	<u>Libertarisme</u>	<u>Utilitarisme</u>	<u>Egalitarisme strict</u>	<u>Egalitarisme libéral</u>
<i>Egalité des droits</i>				
<i>Egalité des chances</i>				
<i>Egalité des conditions</i>				

s

Quels principe(s) de justice ?

1. Egalité des droits

1.1 Une égale protection des seuls droits de propriété (sur soi-même et sur les biens matériels acquis par transfert volontaire) est légitime et garantit la plus grande liberté de tous.

1.2 Elle se confond, avec la reconnaissance des libertés fondamentales (partie des biens premiers sociaux)

1.3 Comme toute forme d'égalité, elle se justifie tant qu'elle a pour conséquence de maximiser le bien-être collectif (total ou moyen).

1.4 Les droits, quels qu'ils soient, sont inhérents à la personne humaine et leur respect est un impératif catégorique.

2. Egalité des chances

2.1 L'égalité des chances est garantie par l'égalité des situations.

2.2 La recherche de l'égalité des chances peut être un préalable à un exercice effectif des droits.

2.3 Dans une société où les positions sont inégales, il est légitime de souhaiter que la distribution de ces positions ne se fasse pas de façon arbitraire mais sur la seule base des mérites individuels. L'égalité des chances est alors garantie par la liberté individuelle.

2.4 L'objectif d'égalité des chances est fondé sur la recherche d'une forme d'efficacité : en réservant les positions dominantes à des individus issus de certaines familles seulement, la société se priverait des talents des enfants de milieux moins favorisés.

3. Egalité des conditions

Trois approches sont tolérantes – par principe – à l'égard de certaines inégalités économiques ou sociales. L'égalité des conditions est déterminée et non déterminante.

s

3.b. ... et son corollaire : la politique de justice sociale

<p><u>Approches de la justice Sociale selon ...</u> <i>... et politique de justice sociale.</i></p>	<p><u>Libertarisme</u></p>	<p><u>Utilitarisme</u></p>	<p><u>Egalitarisme strict</u></p>	<p><u>Egalitarisme libéral</u></p>
<p>→ <i>Rôle d'une politique de justice sociale</i></p>				

<p>Quelle politique ?</p>
<p>A. Il ne faut pas chercher à réduire les inégalités de situation. B. Réduire ces inégalités ne saurait se justifier que par les conséquences positives induites sur le bien-être collectif ; une redistribution qui permettrait d'augmenter l'utilité totale est donc préconisée. C. L'égalité des situations n'est pas un objectif, mais il faut améliorer le sort des plus défavorisés. D. L'égalité des situations est l'objectif principal.</p>

Bilan : Les difficultés de conciliation des principes du fait de la dynamique sociale en matière de répartition des ressources socialement désirables et/ou utiles par rapport au positionnement dans la hiérarchie sociale impliquent des choix sociopolitiques.

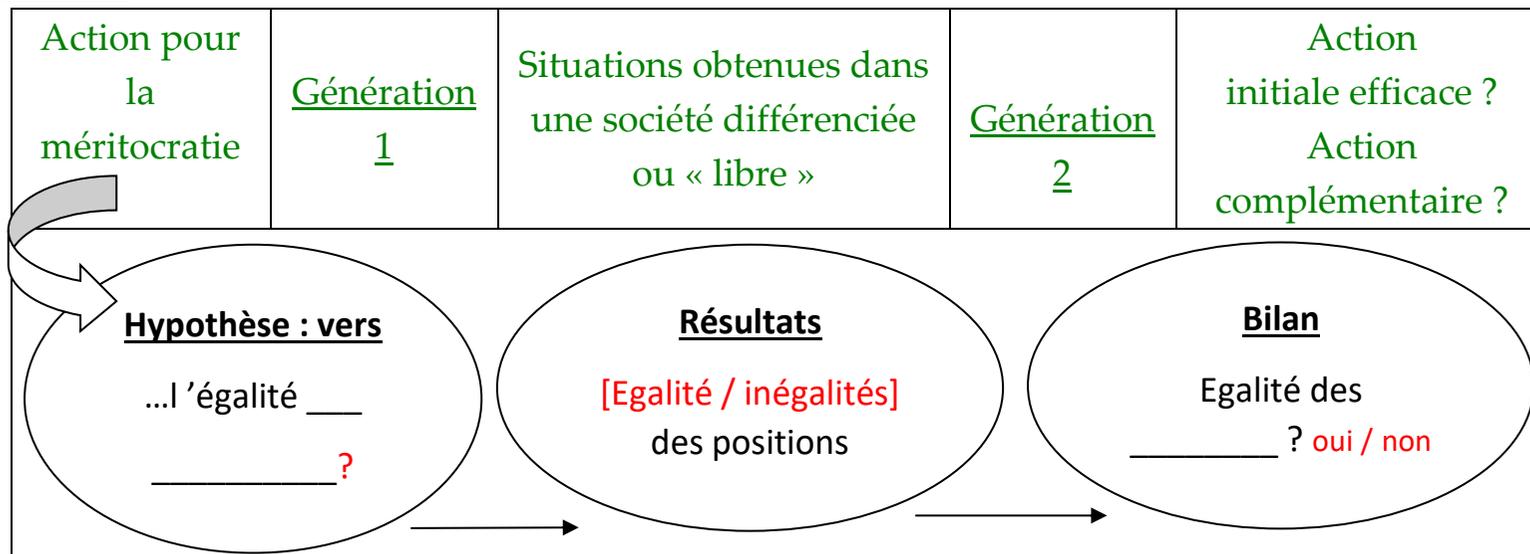
Document

La **méritocratie*** privilégie l'égalité face aux règles de sélection, en acceptant les inégalités de position auxquelles conduit la dite sélection. Il s'agit bien d'un droit égal pour tous de s'intégrer dans une société inégale. Dès lors que l'on se focalise sur l'égalité face aux règles de sélection, c'est la notion d'égalité des chances qui devient prioritaire. Elle est consubstantielle à celle de méritocratie. [...]

Comment l'école pourrait-elle neutraliser complètement chez les jeunes générations, ces inégalités dont ils héritent de leur milieu social, inégalités sur lesquelles ils vont buter ensuite, et qu'ils anticipent ? A l'évidence, même si on atteignait les conditions de l'égalité des chances - quant à l'accès de positions inégales – l'existence de ces positions inégales ruinerait l'égalité des chances pour la génération suivante. L'égalité des chances a donc d'autant plus de probabilités d'être (raisonnablement) atteinte que l'éventail des inégalités est lui-même modéré. [...] Non seulement la lutte contre l'inégalité des chances ne dispense pas d'une lutte contre les inégalités, mais engager la seconde est la voie privilégiée pour réaliser la première. Les inégalités détériorent la qualité des relations sociales, la solidarité et la confiance ; elles accroissent la violence et la criminalité.

M. Duru-Bellat, « **Le mérite contre la justice** », presses de Sciences Po, 2009.

Schéma



1 En quoi **le titre** de l'ouvrage dont est issu l'extrait ci-contre peut sembler aller contre le sens commun ?

2 Montrez après avoir complété le schéma que la **méritocratie** pose des problèmes de mise en œuvre et des problèmes quant à ses implications ?

3 En quoi la lutte contre les **inégalités de situation** est-elle aussi importante que la recherche de **l'égalité des chances** ? (2^{ème} passage souligné)

4 En quoi la réussite scolaire peut-être soumise à des conditions de logement ou de revenu pour des raisons matérielles voire psychosociales (cf. 1^{er} passage souligné) ?

L'égalité des droits est le principe selon lequel tous les individus sont égaux devant la **Loi** : la même pour tous avec mêmes **droits** et mêmes **devoirs**. Toutes les **positions sociales** sont **ouvertes** à la concurrence sur la base de règles, en principe, objectives, connues et les mêmes pour tous.

Constater et expliquer ces **inégalités** (approche positive) doit être distingué du jugement de valeur qu'on pourrait porter sur elles (approche normative). La possibilité d'un tel jugement suppose de **définir des critères** permettant de dire ce qui doit être égal ou pas (quelle(s) **égalité(s) ?**)

L'égalité des chances est le principe selon lequel la **situation sociale acquise** par les individus est indépendante de la situation sociale héritée. Si l'égalité des chances est un idéal incontournable dans une société démocratique, son éventuelle réalisation ne suffirait pas à produire l'égalité des situations. En effet, une société dans laquelle la situation sociale des plus pauvres ne serait pas héréditaire pourrait tout de même admettre des inégalités économiques et sociales extrêmement importantes

L'égalité des situations se définit par une **répartition uniforme des ressources valorisées** (revenu, patrimoine, etc.) entre les membres d'une société. Une plus grande égalité des situations suppose de resserrer la structure des positions sociales par la réduction des inégalités associées à ces positions, qu'il s'agisse d'inégalités de revenu, de conditions de vie, d'accès aux services, de sécurité, etc. Elle renvoie **donc** au principe de **l'égalité des places** qui vise à réduire les écarts entre les positions sociales des individus.

La **méritocratie*** privilégie l'égalité **face aux règles de sélection**, en acceptant les inégalités de position auxquelles conduit la dite sélection. Il s'agit bien d'un droit égal pour tous de s'intégrer dans une société inégale. Dès lors que l'on se focalise sur l'égalité face aux règles de sélection, c'est la notion d'égalité des chances qui devient prioritaire. Elle est consubstantielle à celle de méritocratie. [...]

Comment l'école pourrait-elle neutraliser complètement chez les jeunes générations, ces inégalités dont ils héritent de leur milieu social, inégalités sur lesquelles ils vont buter ensuite, et qu'ils anticipent ? A l'évidence, même si on atteignait les conditions de l'égalité des chances - quant à l'accès de positions inégales - l'existence de ces positions inégales ruinerait l'égalité des chances pour la génération suivante. L'égalité des chances a donc d'autant plus de probabilités d'être (raisonnablement) atteinte que l'éventail des inégalités est lui-même modéré. [...] Non seulement la lutte contre l'inégalité des chances ne dispense pas d'une lutte contre les inégalités, mais engager la seconde est la voie privilégiée pour réaliser la première. Les inégalités détériorent la qualité des relations sociales, la solidarité et la confiance ; elles accroissent la violence et la criminalité. M. Duru-Bellat, « **Le mérite contre la**

justice », presses de Sciences Po, 2009.

L'égalité des droits est le principe selon lequel tous les individus sont égaux devant la **Loi** : la même pour tous avec mêmes **droits** et mêmes **devoirs**. Toutes les **positions sociales** sont **ouvertes** à la concurrence sur la base de règles, en principe, objectives, connues et les mêmes pour tous.

Constater et expliquer ces **inégalités** (approche positive) doit être distingué du jugement de valeur qu'on pourrait porter sur elles (approche normative). La possibilité d'un tel jugement suppose de **définir des critères** permettant de dire ce qui doit être égal ou pas (quelle(s) **égalité(s) ?**)

L'égalité des chances est le principe selon lequel la **situation sociale acquise** par les individus est indépendante de la situation sociale héritée. Si l'égalité des chances est un idéal incontournable dans une société démocratique, son éventuelle réalisation ne suffirait pas à produire l'égalité des situations. En effet, une société dans laquelle la situation sociale des plus pauvres ne serait pas héréditaire pourrait tout de même admettre des inégalités économiques et sociales extrêmement importantes

L'égalité des situations se définit par une **répartition uniforme des ressources valorisées** (revenu, patrimoine, etc.) entre les membres d'une société. Une plus grande égalité des situations suppose de resserrer la structure des positions sociales par la réduction des inégalités associées à ces positions, qu'il s'agisse d'inégalités de revenu, de conditions de vie, d'accès aux services, de sécurité, etc. Elle renvoie **donc** au principe de **l'égalité des places** qui vise à réduire les écarts entre les positions sociales des individus.

La **méritocratie*** privilégie l'égalité **face aux règles de sélection**, en acceptant les inégalités de position auxquelles conduit la dite sélection. Il s'agit bien d'un droit égal pour tous de s'intégrer dans une société inégale. Dès lors que l'on se focalise sur l'égalité face aux règles de sélection, c'est la notion d'égalité des chances qui devient prioritaire. Elle est consubstantielle à celle de méritocratie. [...]

Comment l'école pourrait-elle neutraliser complètement chez les jeunes générations, ces inégalités dont ils héritent de leur milieu social, inégalités sur lesquelles ils vont buter ensuite, et qu'ils anticipent ? A l'évidence, même si on atteignait les conditions de l'égalité des chances - quant à l'accès de positions inégales - l'existence de ces positions inégales ruinerait l'égalité des chances pour la génération suivante. L'égalité des chances a donc d'autant plus de probabilités d'être (raisonnablement) atteinte que l'éventail des inégalités est lui-même modéré. [...] Non seulement la lutte contre l'inégalité des chances ne dispense pas d'une lutte contre les inégalités, mais engager la seconde est la voie privilégiée pour réaliser la première. Les inégalités détériorent la qualité des relations sociales, la solidarité et la confiance ; elles accroissent la violence et la criminalité. M. Duru-Bellat, « **Le mérite contre la**

justice », presses de Sciences Po, 2009.

A. Pour l'**utilitarisme**, la société juste est celle dans laquelle la *somme des utilités* (ou bien-être) de chacun de ceux qui la constituent est la *plus élevée possible*. L'optimum est atteint lorsqu'il est impossible d'ajouter une satisfaction à un individu sans réduire la satisfaction d'un autre individu. Dans ce cadre, *la justice sociale est indépendante du degré d'inégalité* et la *réduction de la pauvreté n'est un objectif que lorsqu'elle permet d'augmenter la satisfaction globale*. L'utilitarisme est conséquentialiste : une action, une politique... doit être jugée sur la base des conséquences qu'elle entraîne.

**

B. Bien qu'on puisse – comme l'a fait Hayek (1976) – récuser l'idée de justice sociale au seul bénéfice des intérêts privés, l'attachement du **libertarisme** au *droit naturel* et à la dignité des individus n'interdit pas de raisonner en termes de justice, dès lors qu'on assimile celle-ci à l'idée de liberté. Pour le libertarisme, une société juste est une société qui respecte les *libertés individuelles et les droits de propriété*. Le seul rôle de l'État est de garantir cette liberté et les droits de propriété.

D. L'**égalitarisme strict** s'inscrit en rupture avec la philosophie sous-tendue par les autres conceptions. Dans cette conception, une société juste est une *société dans laquelle les individus sont égaux*. La réduction des inégalités doit donc être l'objectif de justice principal. Cette conception renvoie donc, par certains égards, à la pensée marxiste, sans, pour autant, se confondre avec elle. Pour Marx, une société « juste » – bien que son œuvre se réfère rarement à des considérations éthiques, serait en effet une société dans laquelle l'exploitation serait abolie et dans laquelle chacun pourrait puiser dans la richesse commune en fonction de ses besoins.

C. L'égalitarisme libéral s'incarne dans la figure et l'œuvre du philosophe John Rawls (1971). Selon lui, la justice est « la première vertu des institutions sociales ». Pour l'**égalitarisme libéral**, une société juste est une *société dans laquelle les biens premiers sociaux sont répartis de manière équitable* entre ses membres, *compte tenu du fait que ceux-ci sont inégalement dotés en biens premiers naturels*.

Rawls distingue **trois types de biens premiers sociaux** :

a. libertés fondamentales (politiques, de pensée et d'expression, de la personne et propriété de soi) ;

b. accès aux diverses positions sociales ;

c. avantages socio-économiques attachés à ces positions (revenu /richesse, pouvoir, « bases du respect de soi », loisir).

L'attribution équitable des biens premiers sociaux impose le respect de **trois principes essentiels et hiérarchisés** :

1. égale liberté (les libertés fondamentales sont garanties à chaque individu au niveau le plus élevé possible compatible avec les mêmes libertés pour tous) ;

2. égalité équitable des chances (à talent donné, les individus doivent disposer d'une égale possibilité d'accès aux fonctions et positions sociales désirées) ;

3. le principe de différence (les avantages socio-économiques attachés aux positions sociales doivent être distribués en vue de procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus défavorisés de la société).

Exemple : → Courir un marathon	<u>Accès aux biens matériels...</u>	<u>... et symboliques valorisés par la société.</u>
Titre selon la place obtenue : 1 ^{er} ; 2 ^{ème}		
Médaille ou coupe	X	
Médiatisation		
Gains monétaires		
Image sociale vis-à-vis du groupe de pairs... et au-delà.		
Renforcement de l'identité sociale		

Exemple : → Courir un marathon	<u>Accès aux biens matériels...</u>	<u>... et symboliques valorisés par la société.</u>
Titre selon la place obtenue : 1 ^{er} ; 2 ^{ème}		
Médaille ou coupe	X	
Médiatisation		
Gains monétaires		
Image sociale vis-à-vis du groupe de pairs... et au-delà.		
Renforcement de l'identité sociale		

→ <u>Cas d'un marathon (Empirique)</u>	Reliez ! Quelle Egalité ? → ?	<u>Conceptions</u>
Personne ne dispose d'avantages ou désavantages avant la course (dopage, départ anticipé ou avec contrainte ...) ♣ → ?		Egalité des situations*
Tout le monde arrive en même temps sur la ligne d'arrivée / pas de classement / même « récompense » pour tous les participants ♥ → ?		Egalité des droits*
Tout individu peut participer à la course ♦ → ?		Egalité des chances*

→ <u>Cas d'un marathon (Empirique)</u>	Reliez ! Quelle Egalité ? → ?	<u>Conceptions</u>
Personne ne dispose d'avantages ou désavantages avant la course (dopage, départ anticipé ou avec contrainte ...) ♣ → ?		Egalité des situations*
Tout le monde arrive en même temps sur la ligne d'arrivée / pas de classement / même « récompense » pour tous les participants ♥ → ?		Egalité des droits*
Tout individu peut participer à la course ♦ → ?		Egalité des chances*

	Différence	Inégalité (nature)	Injustice ?
Séparation de la course ➤ Selon le sexe ➤ Professionnels / amateurs			
Médiatisation de l'épreuve ✓ Oui / non (// au football) ✓ Selon le sexe			
Prix (gains) ▪ H = F ▪ H > F			

	Différence	Inégalité (nature)	Injustice ?
Séparation de la course ➤ Selon le sexe ➤ Professionnels / amateurs			
Médiatisation de l'épreuve ✓ Oui / non (// au football) ✓ Selon le sexe			
Prix (gains) ▪ H = F ▪ H > F			